



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers élus : 11
Nombre de Conseillers en fonction : 11
Conseillers présents : 11
Date de convocation : 23/03/2017

Séance du 29 mars 2017

Sous la présidence de Monsieur Michel WITTMANN - Maire

Membres présents :

GIES R - BOUR D - HUBER-MARCHAL P - GIRARD D - GIO S - KOCH D
CHRISTOPH JP - CABAILLOT D - SCHLERNITZAUER C - BECKER MJ

Membres absents excuses : /

Secrétaire de séance : HUBER-MARCHAL Patricia

N° 2017D2503-01

Objet : Compte administratif 2016 - Compte de gestion 2016 Commune

Après présentation du compte administratif de l'année 2016 de la commune, le Maire a quitté la salle et Monsieur Raymond GIES 1^{er} Adjoint a présidé le débat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- vote le compte administratif de la commune année 2016,
- approuve le compte de gestion M14 année 2016 établi par Monsieur André BLAISE, Trésorier.

N° 2017D2503-02

Objet : Compte administratif 2016 - Compte de gestion 2016 Service Eau

Après présentation du compte administratif de l'année 2016 du service eau, le Maire a quitté la salle et Monsieur Raymond GIES 1^{er} Adjoint a présidé le débat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- vote le compte administratif du service eau année 2016,
- approuve le compte de gestion M49 année 2016 établi par Monsieur André BLAISE, Trésorier.



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2017D2503-03

Objet : Affectation des résultats - Commune

Après avoir pris connaissance du compte administratif de l'année 2016 M14 Commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme suit :

Résultat de clôture 2015	INVESTISSEMENT	- 78 915.95
	FONCTIONNEMENT	82 872.31
Virement section investissement		80 159.17
Résultat de l'exercice 2016	INVESTISSEMENT	45 115.14
	FONCTIONNEMENT	62 059.29
Restes à réaliser Dépenses	32 405.95	
Recettes	/	
	- 32 405.95	
Résultat de clôture 2016	INVESTISSEMENT	33 800.81
	FONCTIONNEMENT	64 772.43
<u>Affectation</u> :	Compte 1068	64 772.43
	Compte 002	/
	Compte 001	33 800.81



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2017D2503-04

Objet : Affectation des résultats - Service eau

Après avoir pris connaissance du compte administratif de l'année 2016 M49 service eau, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme suit :

Résultat de clôture 2015	INVESTISSEMENT	70 039.77
	EXPLOITATION	23 700.92
Résultat de l'exercice 2016	INVESTISSEMENT	8 521.04
	EXPLOITATION	1 633.44

Restes à réaliser Dépenses /
Recettes /

<u>Affectation</u>	Compte 001	78 560.81
	Compte 002	25 334.36

N° 2016D2903-05

Objet : Vote des taxes communales

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer une augmentation de 1 % sur le taux des taxes communales. Ces taux se répartissent donc comme suit :

	2016	2017
Taxe d'habitation	16.30 %	16.46 %
Taxe foncière bâti	10.79 %	10.90 %
Taxe foncière non bâti	124.95 %	126.19 %



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2016D2903-06

Objet : Attribution des subventions de fonctionnement aux associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions de fonctionnement suivantes aux différentes associations pour l'année 2017 :

Amicale des Sapeurs-Pompiers	1 200 €
Donneurs de Sang Bénévoles	500 €
Société d'Arboriculture	170 €
AAPHA	100 €
Amis de l'Orgue	170 €
Chorale Saint-Louis	170 €
Gym Tonic	170 €
Club Vosgien de Dabo	50 €
CPE Collège Erckmann-Chatrian	50 €
CLIC	100 €
Le Souvenir Français	30 €
Amicale des Adjointes	100 €
Croix Rouge Française	50 €
Prévention Routière	30 €
Association des Maires	200 €
Club de l'Amitié	170 €
UXASAMOS	100 €

N° 2016D2903-07

Objet : BUDGET PRIMITIF 2017 - COMMUNE M14

Le budget primitif 2017 de la commune est voté, après délibération, à l'unanimité.

Il s'équilibre comme suit :

INVESTISSEMENT	Dépenses	228 800.81
	Recettes	228 800.81
FONCTIONNEMENT	Dépenses	270 072.00
	Recettes	270 072.00



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2016D2903-08

Objet : BUDGET PRIMITIF 2017 - SERVICE EAU M49

Le budget primitif 2017 du service eau est voté, après délibération, à l'unanimité.
Il s'équilibre comme suit :

INVESTISSEMENT	Dépenses	40 000.00
	Recettes	99 745.17
EXPLOITATION	Dépenses	53 884.36
	Recettes	53 884.36

N° 2016D2903-09

Objet : Révision des loyers.

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux d'une demande de location pour le logement bâtiment B 2^{ème} étage resté vacant durant plusieurs mois suite au départ de l'ancien locataire.

Il propose de fixer le loyer mensuel pour cet appartement à 400 € et le montant de l'avance sur charges à 100 € à compter du 1^{er} mars 2017.

De même il propose de ne pas augmenter le loyer des autres appartements.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- fixe le montant mensuel du loyer du logement bâtiment B 2^{ème} étage à 400 €,
- fixe le montant mensuel de l'avance sur charges à 100 €,
- décide de ne pas augmenter les autres loyers.

N° 2016D2903-10

Objet : Indemnités des élus

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2123-20 à L.2123-24,

VU le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la Fonction Publique, qui modifie l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique, lequel sert de référence au calcul de l'indemnité de fonction des Elus.

Considérant que l'article L.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe des taux maximum et qu'il y a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au Maire et aux Adjoints,



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant que dès le 1^{er} janvier 2017, les indemnités de fonction des Elus doivent être calculées en référence à l'indice terminal de la Fonction Publique, soit l'indice brut 1022 indice majoré 826.

Considérant que la commune compte moins de 500 habitants,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide qu'à partir du 1^{er} janvier 2017 le montant des indemnités du Maire et des Adjoints est dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L.2123-23 précité, fixée aux taux suivants :

Maire : 17 %

Adjoints : 6.60 %

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

N° 2016D2903-11

Objet : Achat de terrain

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un courrier a été adressé à la commune par Maîtres MARTZEL - CORNIER, notaires à Phalsbourg notifiant la vente par Monsieur Daniel Weber et sa fille Karine Weber d'une parcelle boisée cadastrée section 04 n° 96 d'une contenance de 18.20 ares.

Un droit de préférence ayant été institué par l'article L.331-24 du Code Forestier, la commune dispose d'un délai de deux mois pour acheter ce bien dont le prix est de 364 € (trois cent soixante-quatre euros).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide d'acquérir cette parcelle,
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017 du service eau compte 211,
- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette acquisition.